

Ville de BAGNOLS-SUR-CÈZE
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes
Service Musées
Culture

DÉCISION MUNICIPALE n°2025-04-14

Objet : Convention de prêt d'une œuvre avec la commune de Prades

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-07-022-a du 03 juillet 2020, relative à la délégation du Conseil municipal au Maire ou en cas d'empêchement à un adjoint dans l'ordre des nominations,

Considérant que la commune de Prades (66) a sollicité le prêt de l'œuvre *Le lac noir*, huile sur toile datée de 1971 et conservée au Musée Albert-André, dans le cadre de l'exposition *Colette RICхарME, Incursion en Catalogne* qui se tiendra du 17 juin 2025 au 02 août 2025 à l'Espace Martin Vives – 81 bis rue du Palais de Justice 66 500 PRADES,

DÉCIDE

- de signer avec la commune de Prades la convention de prêt de l'œuvre *Le lac noir*, huile sur toile datée de 1971 et conservée au Musée Albert-André de Bagnols-sur-Cèze à l'occasion de l'exposition *Colette RICхарME, Incursion en Catalogne*,
- de consentir le prêt de l'œuvre à titre gratuit.

Fait à Bagnols-sur-Cèze,

Le **09 AVR 2025**

Le premier adjoint
Pour le maire empêché ou absent
Par application de l'article L.2122-17 du CGCT
Maxime COUSTON

